

TCHAD

PLAN DE RÉPONSE
PAYS POUR LES RÉFUGIÉS

2019 - 2020



La Représentation du HCR au Tchad remercie ses partenaires et l'ensemble du personnel sur le terrain et au siège pour leurs contributions qui ont permis de réaliser ce document. Toutes les statistiques sont provisoires et sujettes à modification. Pour plus d'informations sur l'opération du HCR au Tchad:

<https://data2.unhcr.org/en/country/tcd>

et suivez-nous sur

 :@UnhcrTchad  :@UNHCRTchad
www.unhcr.org/afr/chad

Photo de couverture: 2018 © UNHCR / P. Gomes

Elève réfugié à l'école Espoir 1 au camp de Dar Es Salam (Province du Lac)



SOMMAIRE

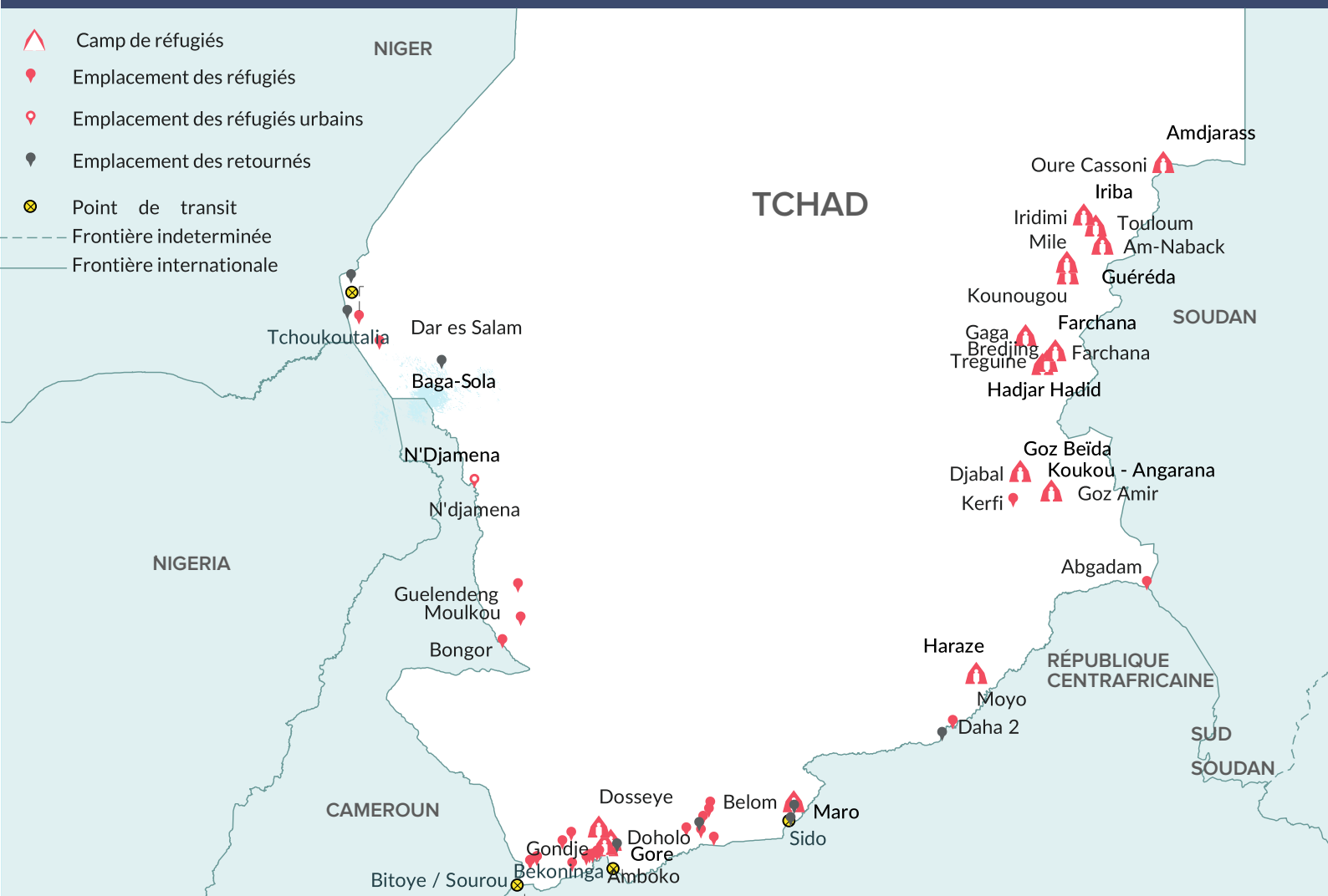
Contexte et réalisations	4
Populations bénéficiaires	10
Besoins de la population réfugiée	11
Stratégie de réponse et priorités	18
Partenariat et coordination	21
Plan de réponse pour 2019 et 2020	23
Vue d'ensemble des besoins financiers par secteur pour 2019	35

PLAN DE RÉPONSE 2019-2020

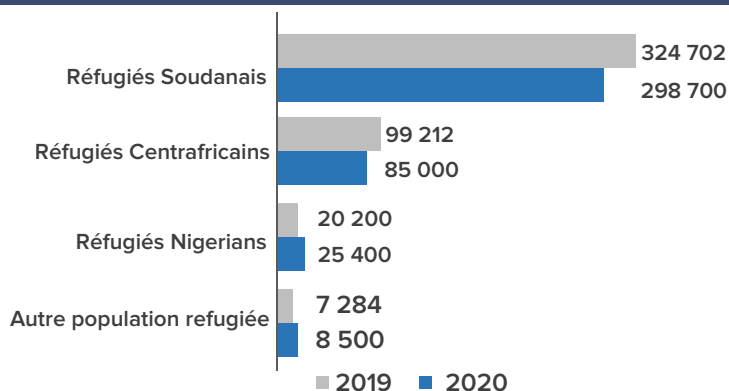
451,398
RÉFUGIÉS ESTIMÉS
AU 31 DÉCEMBRE
2019

US\$ 208 M
NÉCESSAIRES POUR 2019

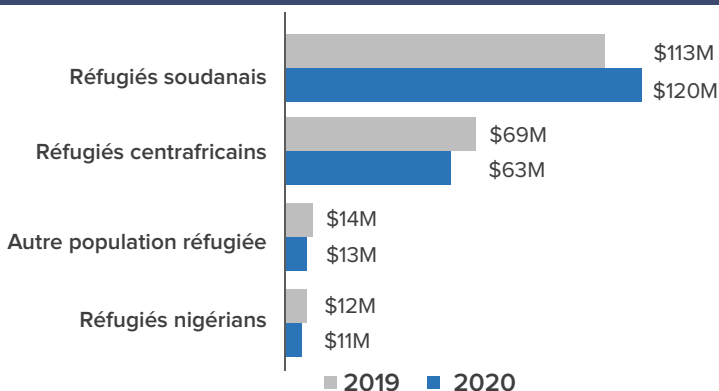
16
PARTENAIRES
IMPLIQUÉS



Tendances de la population réfugiée



Besoins pour 2019-2020 | En millions de dollars



■ Contexte et réalisations

Pays enclavé, le Tchad partage ses frontières avec le Soudan à l'est, la République Centrafricaine (RCA) au sud, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'ouest et la Libye au nord. Au cours des deux dernières décennies, ce pays a généreusement accueilli des centaines de milliers de réfugiés ayant fui les conflits et les persécutions au Soudan, en RCA et au Nigéria et leur a fourni protection et assistance bien qu'étant à la 186ème place sur 189 pays listés par l'Indice de développement humain 2017 (PNUD).

Par ailleurs, depuis 2015, la menace terroriste émanant du groupe État Islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO ou ex Boko Haram) a incité le gouvernement du Tchad à déclarer et maintenir l'état d'urgence dans la région du Lac. Cet événement ajouté à d'autres problèmes de sécurité auxquels fait face le pays ont poussé le Gouvernement à fermer ses frontières avec la République centrafricaine, le Nigéria et plus récemment la Libye. Cela a perturbé la transhumance transfrontalière traditionnelle et les échanges commerciaux, avec des conséquences sur l'économie nationale. Cependant, les principes fondamentaux de la protection internationale n'ont pas été affectés car le Gouvernement a veillé à ce que les réfugiés continuent d'avoir accès à son territoire ainsi qu'aux procédures en matière d'asile.

Au cours de ces dernières années, la chute du prix du pétrole, les efforts déployés pour garantir la sécurité nationale face aux menaces exogènes, les conséquences du changement climatique, les faibles investissements publics et privés dans le développement, la baisse de revenus causée par la perturbation des échanges transfrontaliers avec la République Centrafricaine ont malheureusement entraîné le Tchad dans une crise socio-économique et une profonde récession.

Pour faire face à la situation et répondre aux besoins de sa population, le Gouvernement du

Tchad s'est efforcé de générer davantage de recettes fiscales tout en réduisant les dépenses par le biais des réformes administratives et politiques. Ainsi, 16 mesures d'austérité urgentes ont été mises en place et ont eu un impact sur la population alors que le taux de pauvreté dans le pays pourrait atteindre 40% en 2019¹. Les réfugiés et autres populations déplacées sont parmi les plus vulnérables aux effets de ces mesures.

Dans la même lancée, le Gouvernement a sollicité l'aide du Fonds Monétaire International (FMI) et de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers la table ronde des donateurs à Paris en septembre 2017. Il y a obtenu plus de 20 milliards de dollars USD en promesses pour la mise en œuvre de son Plan National de Développement (PND) 2017-2021. Les agences du Système des Nations Unies à travers l'UNDAF apportent actuellement leur appui au PND et aux autorités tchadiennes dans l'élaboration ou la révision des Plans Provinciaux de Développement (PPD) afin de faciliter l'orientation et l'usage des fonds promis, à travers des actions concrètes au niveau local. Les provinces du Lac Tchad et de l'Ouaddaï ont initié leur plan de développement. Ceux-ci faciliteront une meilleure mobilisation des fonds et l'orientation des interventions sur le terrain.

Pour le futur, les priorités nationales sont entre autres : la stabilisation des financements publics, la diversification de l'économie et l'atténuation des risques au niveau régional pour sécuriser certains corridors commerciaux devant favoriser la circulation des biens et des personnes. Ces éléments sont nécessaires, non seulement pour les échanges commerciaux, mais aussi pour renforcer les finances publiques dans les services sociaux de base et attirer les investissements privés dans le but d'une véritable relance économique. Cependant, les situations post-électorales au Nigeria et au Soudan en 2019 pourraient impacter la situation sécuritaire et économique du Tchad tout comme

¹The World Bank at: <https://www.worldbank.org/en/country/chad/overview>

la présence des groupes armés actifs dans la région. Cependant, l'engagement et la détermination du Gouvernement pour promouvoir la paix dans la région sont à saluer.

Il est à noter les signes récents de relèvement économique avec une augmentation progressive des revenus agricoles. Ceux-ci constituent le principal secteur d'emploi avec près de 75% de la population tchadienne en âge de travailler. En 2018, les recettes pétrolières représentaient 89% des exportations totales tandis que le Tchad dispose d'un potentiel agricole considérable. Ce secteur représentait près de 50% du PIB en 2017. En 2018, le Gouvernement a adopté une politique agricole en faveur du développement de la chaîne de valeur et de l'intégration, comme un pilier de sa stratégie de développement. Il a également investi dans le développement des infrastructures d'intégration régionale notamment l'interconnexion électrique, la préservation du bassin du lac Tchad, le projet de fibre optique visant à renforcer les capacités de communications et de technologies de l'information moderne, efficaces et moins chères ainsi que la construction d'une route transsaharienne Algérie – Niger – Nigéria – Tchad².

De la déclaration de New York (Septembre 2016) au pacte mondial pour les réfugiés (Décembre 2018)

La République du Tchad a activement participé au Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants (septembre 2016) à New-York. Au cours de ce forum de haut niveau, le Président de la République s'est engagé à améliorer la situation des réfugiés au Tchad notamment en facilitant leur inclusion dans la communauté locale. Le Chef de l'Etat a également signé la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants.

Le 3 mai 2018, le Gouvernement a officiellement adhéré au Cadre d'Action Global pour les

Réfugiés qui a été institué par la déclaration de New-York. Il est le 7^e pays à adhérer à ce cadre en Afrique et le 15^e au monde. Le 18 septembre 2018, le Tchad a lancé officiellement son plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre d'Action Global pour les réfugiés avec tous les acteurs : Ministres, Gouverneurs de provinces, agences des Nations-Unies, partenaires techniques et financiers, bailleurs de fonds, acteurs de développement, organisations gouvernementales et non gouvernementales, réfugiés et acteurs de la société civile.

Depuis la déclaration de New York, le Tchad a toujours participé aux discussions thématiques entre les Etats et le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), contribuant ainsi l'adoption du Pacte Mondial sur les Réfugiés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2018. Les objectifs du Pacte mondial se résument en quatre points :

1. Alléger la pression sur les pays d'accueil;
2. Renforcer l'autonomie des réfugiés ;
3. Elargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ;
4. Favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine dans la sécurité et dans la dignité.

Le Pacte mondial permettra d'atteindre ces quatre objectifs liés et interdépendants grâce à la mobilisation de la volonté politique, à une base élargie d'appuis, et à des arrangements facilitant des contributions plus équitables, plus soutenues et plus prévisibles entre les États et les autres parties prenantes.

Le Gouvernement, avec l'appui des acteurs humanitaires et de développement, lance actuellement son premier Plan National de Réponse pour les Réfugiés (CRRP), qui détaille les besoins de tous les réfugiés au Tchad, ainsi que la réponse des différents acteurs impliqués.

En effet, en cette période dynamique de transition vers un développement harmonieux et dans le cadre de ses efforts globaux pour mettre un terme aux crises socio-économiques

²African Development Bank at: <https://www.afdb.org/en/>

récurrentes, le Gouvernement du Tchad pilote la mise en œuvre du Cadre d'Actions Globales pour les Réfugiés (CRRF). Le présent plan de réponse national pour les réfugiés (CRRP) en sera un outil pratique. A l'instar du CRRF, le CRRP a également pour objectif global d'alléger le fardeau engendré par la présence massive et prolongée de réfugiés dans le pays. Ce faisant, il vise en termes d'objectifs à :

1. Améliorer l'environnement de protection;
2. Accroître l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services sociaux / économiques ;
3. Accroître l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux moyens de subsistance ;
4. Favoriser les solutions durables.

Statistiques et contexte opérationnel

Au 31 décembre 2018, le Tchad compte 454 682 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire, dont 338 530 Soudanais originaires du Darfour, 103 576 Centrafricains principalement au sud, 11 333 Nigériens dans la province du lac Tchad et plus de 7 254 réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain. La majorité des réfugiés vivent dans les camps. Cependant, environ 30 pour cent des réfugiés nigériens et centrafricains sont installés dans les villages hôtes. Dans certaines régions, notamment à l'est, la majorité des réfugiés quittent les camps avant le début de la saison des pluies pour les «villages d'opportunités».

Dans la province du Lac Tchad, le contexte sécuritaire limite l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à la terre et aux zones de pêche. Le personnel humanitaire et les acteurs de développement subissent eux aussi ces restrictions de sorte qu'ils se voient limiter dans la mise en œuvre de leurs programmes de protection, d'assistance et de développement dans les zones frontalières. Plus généralement,

les crises socio-économiques survenues au Tchad au cours des dernières années mettent sous pression l'environnement de protection et la capacité des autorités, des communautés et des familles à protéger les personnes les plus exposées. Cela concerne aussi bien les populations tchadiennes que les réfugiés et touche en particulier les enfants et les personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les filles. Toutefois, les réfugiés et autres personnes déplacées sont souvent exposés à un risque accru en raison de leur situation de déplacement. Les défis de protection et de solutions au Tchad ne peuvent être correctement résolus que par une combinaison concertée et coordonnée des actions humanitaires, de résilience et de développement.

Le Tchad est partie à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967 ainsi qu'à la Convention de l'Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969. Il a également ratifié ou adhéré à la plupart des instruments juridiques internationaux relatifs aux principes fondamentaux des droits de l'homme. Cependant, la pauvreté, la persistance des pratiques traditionnelles néfastes, la faiblesse du système judiciaire et des institutions locales constituent des défis, surtout dans les zones reculées. Le Gouvernement et ses partenaires s'efforcent d'y répondre en créant un environnement propice à la protection des droits de l'homme en général et des populations déplacées en particulier. C'est dans ce contexte qu'il est impérieux d'encourager le Gouvernement dans son processus d'adoption d'un cadre légal national pour réguler la question d'asile sur son territoire. Pour ce faire, les partenaires CRRP poursuivront le plaidoyer et continueront à soutenir le Gouvernement pour que le processus enclenché aboutisse. La loi d'asile demeure le principal moyen d'alléger la pression que peut représenter la présence des réfugiés au Tchad, d'améliorer leur

³Villages d'opportunités: localités proches où ils peuvent avoir accès à la terre pour leurs activités agricoles.

environnement de protection et d'ouvrir la voie à un développement dans leurs zones d'accueil.

La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés (CNARR) possède des capacités en matière d'identification, d'enregistrement, de détermination et de documentation des réfugiés à N'Djamena et dans les provinces. La mise en place du système d'identification et de gestion biométrique (BIMS) pour enregistrer les réfugiés a permis une amélioration dans la fiabilité de la collecte des données. Par ailleurs, la CNARR a récemment publié sa stratégie quinquennale 2019-2023, qui vise à maintenir et à améliorer la fiabilité et la crédibilité des données des réfugiés grâce à un enregistrement continu, une vérification régulière et une documentation juridique sécurisée. En parallèle au renforcement des capacités techniques, les partenaires CRRP soutiendront la CNARR dans la mise en œuvre de sa stratégie, notamment la transformation progressive des camps de réfugiés en villages ou, dans les villes, en quartiers.

Les Ministères de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale et de la Justice, avec l'appui des partenaires CRRP, œuvrent pour prévenir et réduire les risques d'apatridie, en particulier en faveur d'environ 100 000 réfugiés soudanais nés au Tchad entre 2003 et 2013 qui n'ont pas de document de naissance. Cela concerne également environ 70 000 Tchadiens qui vivaient en RCA et au Niger, parfois depuis plusieurs décennies. et qui sont rentrés au

ratifiée. Le Code pénal tchadien interdit le viol en ses articles 273 à 278. Par ailleurs, la loi no. 029/PR/2015 sur l'interdiction du mariage des enfants a été signée et promulguée par le Président de la République du Tchad le 21 juillet 2015. La pauvreté, la crise socio-économique, l'affaiblissement des structures communautaires, les pratiques traditionnelles néfastes et les interprétations erronées des traditions et coutumes locales restent les principales sources de problèmes de protection. La majorité des incidents de protection signalés concerne les femmes et filles, confirmant ainsi la vulnérabilité accrue de ces groupes spécifiques. Il faut noter aussi que le nombre de cas signalés n'est qu'une infime partie des incidents de protection. Aussi, les mutilations génitales féminines (MGF) ont continué en dépit de la loi de 2002 sur la procréation qui, en son article 9, interdit les MGF, la violence domestique et les abus sexuels. Il importe donc de renforcer les mécanismes de protection du gouvernement, des communautés et de la société civile pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et sexistes (SGBV) et de garantir l'inclusion des réfugiés dans les politiques nationales.

Le Tchad est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Les enfants réfugiés et tchadiens sont exposés à de nombreux risques, notamment l'exploitation et le travail des enfants, les violences sexuelles et sexistes, les abus et les grossesses précoces. Les filles sont particulièrement sujettes aux agressions, aux mariages forcés ou précoces et au viol (65% des

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_17874

